

1769.



LE présent Registre, contenant  
 feuillets, cortés & paraphés par premier & dernier, par  
 Nous Marie-Louis-François Marquet, Chevalier, Seigneur  
 de la Noue, Conseiller du Roy, Président & Lieutenant Gé-  
 néral aux Baillage & Siège-Présidial de Meaux, pour servir  
 à enregistrer les Actes de Baptrêmes, Mariages & Sépultures  
 de la Paroisse d *Meaux*  
 pendant l'Année mil sept cent *soixante neuf*  
 & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite An-  
 née, être l'un des deux Registres, signé conformément à  
 la Déclaration du Roi, du 9 Avril 1736, & cerusé vé-  
 ritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou en-  
 voyé sûrement au Greffe dudit Baillage, sous peine contre  
 ledit Sieur Curé; de dix livres d'aumône, & de saisie de son  
 Temporel; & contre les Marguilliers de dix livres d'amende;  
 le tout, suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordon-  
 nances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *vingt*  
 Décembre mil sept cent *soixante neuf*

*Le Curé*  
*Lan 1769 Lesseus jaurius aict juls de dans*  
*le Cimetiere de cette paroisse par moy Curé*

Mairie de Trappes



Sousigné Le Corps de Jean Nicolan Decede  
le jour precedent aagé de six ans Neuf mois six jours  
fils de Antoine Nicolan garde Meunier et de Marie  
jeanne Martin a

24  
L'an 1769 le Vingt un fevrier acte  
baptisé par moy curé de la paroisse de  
ambroise de Dijon d'uy fils d'Antoine  
quodvin et de sa femme de Genevieve germain  
père et mère le present Claude ambroise  
Dutigne fille de la Mairie mère de  
la mineur femme de Claude Dru Mauwines  
tous de cette paroisse le quel est ainsi signé  
Claude ambroise Dutiquet  
muni a nous la mineurle Gobert curé

L'an 1769 Le Vingt deux fevrier acte julien d'aur  
le fructueux de cette paroisse par moy curé sousigné  
le Corps de Marie Genevieve Yarnard Decede le jour  
precedent aagé de six ans Neuf mois six jours  
deux ans six mois fille de Genevieve Yarnard et de  
de son père de Francois Fleuret connu de nous le quel  
ou signé par son père hilbeur Yarnard  
L'an 1769 le quatre Mars acte baptisé par moy curé  
Sousigné Marie Jeanne Nicolan ni Dieu fille de Romar  
Campy marchand et de Marie Jeanne Françoise Mour et  
père et mère de cette paroisse le present Jean Pierre  
Leprieux fils de la paroisse de St. Laurent Marie Nicole  
Vermille fille de Jacques Leprieux et de Catherine  
de cette paroisse les quel est ainsi signé par son père  
Marie Nicole Vermille Gobert curé

son curé  
pasqual curé  
Gobert curé



L'an 1769 le cinq mars a été baptisé  
par moi curé sous le signet Augustin George  
Né. D'auant Gies fils de M<sup>re</sup> de la  
Joussin. lequel en ceue de la  
de. Cille. Don. de Dame Marie Louise  
Rois. De cette assemblée le Barrin  
M<sup>re</sup> George Monvoitgaur M<sup>re</sup>  
Boullanger deuenant a qu'on parois  
Et l'auant fait. Et a été Louis Maximé  
Dame Marie Anne de Muret Epouse de  
M<sup>re</sup> Pierre Rossignol lab. a Buffiere  
lesquels ont signez Monvoitgaur  
et l'auant fait.

Robert curé

L'an 1769 ledix mars a été bapmé dans le  
Cimetière de cette paroisse par moi curé sous le  
le corps du franciscain creux de ce jour precedent  
après auoir reçu le sacrement de extrêmection aagé  
de Vingt ans fils de pere creux de ce jour precedent  
et de Jeanne quate de ce jour precedent, en presence de  
pere creux de ce jour precedent, et de Louis  
le qual creux de ce jour precedent lequel ont signez  
Pierre Creux Jacques Creux pasqual creux

Robert curé

L'an 1769 Le Lundy Mars a été baptisé  
dans le Cimetière de cette paroisse par moi  
curé sous le signet le corps de Jean de  
ancien Cocquius de ce jour precedent après auoir  
reçu le sacrement de extrêmection aagé de quatre Vingt  
deux ans en presence de tuteur Philippe de ce jour precedent  
de tuteur Philippe de ce jour precedent fils de ce jour precedent  
Martin Marotte Nere, lequel ont signez avec nous  
excepte de ce jour precedent qui a de ce jour precedent ne l'auant fait  
et l'auant fait Robert curé

L'an 1769 Lundy Mars a été baptisé par moi  
curé sous le signet Louis Philippe de ce jour precedent  
fils de Louis Charles Charles de ce jour precedent  
de ce jour precedent, le jour de ce jour precedent  
auant Lab. le mariage de Marie Claire  
femme de ce jour precedent lequel ont signez  
lequel ont signez et l'auant fait Robert curé  
Marceant et ret.

L'an 1769 le cinq mars a été baptisé par moi curé  
sous le signet Marie Anne de ce jour precedent de ce jour precedent  
Claude Ambroise de ce jour precedent lequel ont signez

Elizabette jeune sa pere et sa mere le parain  
Jean Diriquet fils de feu Claude Diriquet jeune  
Cammille, Comarame Jeanne Marquille (sa ve  
fille de Jean Bapt. Vasse) Garon Vasse de cette  
paroisse les quels ont signez,  
jeanne et Marguerite veasse

Grand Diriquet

Gobert curé

L'an 1769 Le premier avril a été baptisé par nous  
curé sous signé mand' angelique Justine de 6 ans  
fille de Jean le Peq Boutin et de Marie Angeline  
Vasse le parain Jean jeune le Peq fils du d' Gorgeur  
Comarame Marie Justine le p'tre les filles de Jean  
le p'tre tous de cette paroisse les quels ont signez  
Jean L'arrêlé et de q' Marie Justine le p'tre

Gobert curé

L'an 1769 le quatre avril a été baptisé dans la  
Cimetière de cette paroisse par nous curé de Louvignie  
le corps de Jean Baptiste de 12 ans le jour précédent  
âgé de 17 ans fils de Jean Bapt. le p'tre mand' Marie  
et de Madelaine Durand et sa pere et sa mere en presence  
de Jean Bapt. Francois Du Sauloy et sa paroisial qui a signez

Durandoy

Gobert curé

L'an 1769 Le cinq avril a été baptisé dans la  
le Cimetière de cette paroisse par nous curé de Louvignie  
le corps de Marie Angelique Justine de 6 ans  
le jour précédent âgée de 17 ans fille de Jean  
le Peq et de Marie Angeline Vasse et sa pere  
et sa mere en presence de Jean Bapt. Francois Du Sauloy et sa paroisial qui a signez

Durandoy

Gobert curé

L'an 1769 Le premier May Les Cerimonies du Baptême ont  
été de l'eglise par nous curé de Louvignie et une fille de la quille  
on a employé le nom de Marie Marguerite Colone fille  
du fait de Vincent Coppeau nous lors de son mariage et de  
et de le premier de l'année de sa naissance, et de Marie Anne Colone  
fille de Jean Francois Colone et de sa femme de la paroisse de Fosson  
Mime de 6 ans et de sa fille née le même jour la quille a été  
andonné au p'tre de parois de parois de parois de parois par nous  
curé de Nicolas Diard qui la conduira a parois le premier  
jour Francois Garban fils de Jean Pierre Garban et de sa  
Comarame Marie Jeanne Dujon fille de Jean Bijon la Comarame  
Vasse de cette paroisse les quels ont signez le p'tre  
L'arrêlé et de sa paroisial qui a signez

Pierre Francois Garban Marie Jeanne Dujon

Gobert curé





L'an 1767 le premier juin a été baptisé par moy curé Souffignac maire charlotte  
me d'aujourd'hui fille de Pierre aubé lab.<sup>r</sup>  
et de maire charlotte Maurice le pere  
et mere de cette paroisse le parain Jean  
Pierre maire aubrygiste de la  
paroisse de Gournault et la Marianne  
Marie Marguerite aubé fille de  
deff. Pierre aubé Dela même paroisse  
de Gournault et laquelle ont signé  
Jean Pierre Maurice Marie Marguerite aubé  
Gobert curé

L'an 1767 le treize juin a été baptisé par  
moy curé Souffignac Denis Joseph né hier  
fils de Joseph Sarau M. l'ancien et de  
Marguerite Constance Vasse le pere  
et mere de cette paroisse le parain  
Thomas Sarau Epoux de Marie  
Marguerite Françoise Dominus demeurant  
a Nantzeuil sur maire la Marianne  
Marie angelique Vasse Epouse de Pierre  
lecoq bouvier de cette paroisse laquelle  
ont signé P. Sarau  
Marie angelique Vasse Gobert curé

L'an 1767 Le Vingt un juin a été juché B.<sup>pt</sup>  
dans le Cimetière de cette paroisse par moy Curé  
Souffignac le corps de Marie Michelle Decedée le jour  
premier a été de neuf mois fille de Pierre Ambroise  
Sarau maire et de Marie Anne Poirier les parents  
en presence de Jean Bapt. Françoise Dufator clerc paroissial  
qui a signé Dufator

L'an 1767 Le Dix juillet après la publication <sup>de son</sup> de Dufator  
Mariage entre Paul Carou âgé de quarante deux ans  
Majeur de defunt Jean Baptiste Carou focher et  
de Genevieve Corde et la premiere d'une part et Marie  
Catherine Dufator âgée de vingt deux ans fille Majeur  
de Jean Baptiste Françoise Dufator Clerc paroissial  
et de defunte Marie Marguerite Debarge le pere  
et mere tous de cette paroisse d'autre part fait et passé  
deux fetes le dimanche de canon le Vingt quatre  
Jung et Vingt six de Juin dans l'eglise  
Sainte Le Christien de paroisse Gobert curé de la paroisse  
de Villardou de pose au greffes de l'officier, demeurant  
le lieu de paroisse Moire Les Françoise célébrés  
La ville, Vu la permission de maire, Je soussigné.







Manonius atulbardou, de cidei le joun jreudun apres  
cassio neu le parameur de l'extremation age de sixante  
ans en l'absence de Jean Lepatre Manonius, de joun  
Baptiste Lejunte Manonius tous deux demourant  
atulbardou Les neuz et autres garants Lesquels  
ont signe, l'apres feu acte  
jean Baptiste Lejunte

Coquart Curé

L'an 1769 Le treize septembre de l'eglise de Baptiste  
par moy curé soussigné Marie angelique sœur de  
fille de Jean Baptiste Vasse Etaron eude Marguerite  
Lafornerie les parents de celle paroisse, le parameur  
Marie cochois vigneron demourant a quidi la mariee Marie  
angelique mancarie le parameur a signe la mariee declare  
ne s'avoit signe de ce interpellé et de la l'ordonnance  
approuvée de l'eglise  
Marie cochois

Coquart curé de tulbardou

L'an mil sept cent soixante neuf le huitième jour d'octobre  
Jean Baptiste ne s'avoit signe de ce interpellé et de la l'ordonnance  
de Pierre papillon charrier et de Marie miral a été  
baptisé par moy curé soussigné le parameur Jean  
Baptiste Biarne charrier la mariee Jeanne

helime miral de la paroisse de neufmontiel lesquels ont  
declare ne s'avoit signe de ce interpellé avant  
l'ordonnance.

Durandoy Et l'ouy par Coquart curé  
de tulbardou

L'an mil sept cent soixante neuf le huitième jour d'octobre  
Marguerite angelique nee d'ores du legitime mariage de  
Joseph Fourgeon charrier en cette paroisse et d'angelique halaine  
a été baptisé par moy curé soussigné le parameur Etienne  
philippe Seguin de cette paroisse La mariee Marguerite halaine  
de la paroisse de cudee sainte lebiere qui ont signe  
Etienne philippe Seguin

Coquart curé de tulbardou

L'an mil sept cent soixante neuf le vingt septième jour  
d'octobre Victoire adelinde nee d'ores du legitime mariage de  
Thomas porchet charrier et de Marie charlette Seguin a été baptisé  
par moy curé soussigné le parameur Etienne philippe Seguin la  
mariee Catherine porchet le parameur a signe la mariee a  
declare ne s'avoit signe de ce interpellé avant l'ordonnance  
Etienne philippe Seguin

Coquart curé de tulbardou

L'an mil sept cent soixante neuf le premier jour de novembre  
Louis victoire né d'hier du légitime mariage de pierre roméil  
maunier et de marie genevieve nantier a été baptisé par moy  
curé soussigné le père antoine nicolas digard qui a signé  
la marieone Louis victoire Elisabeth nantier laquelle a  
declairé ne l'avoir signé de ce interpellé suivant l'ordonnance  
antoine nicolas digard Coquart curé de trilbardou

100 1/2  
M

L'an mil sept cent soixante neuf le trent de decembre  
marie magdelone quihue soixante domestique de Monsieur  
roche de la comché de cede d'hier par accident ayant été noyée  
dans la plus de la ditte forme (ainsi qu'il est marqué plus au long  
par le procès verbal fait par Monsieur gerault prestre  
de trilbardou) fille de se bastien quihue vigneron  
demenant a neufmontel et de marie francoise de la plus les  
pere et mere a été inhumeré dans la cimetiére de cete  
paroisse par moy prestre curé soussigné en presence de  
se bastien Bruce quihue de Etienne Jean Baptiste quihue  
ses freres et de jacques de la plus son oncle et autres qui  
ont signé avec nous le present acte le pere ayant declairé  
ne l'avoir signé de ce interpellé selon l'ordonnance.  
approuvés le cousin sebastien Bruce Desjardins  
Etienne Jean Baptiste Desjardins Jacques Desjardins  
sebastien Desjardins  
Coquart curé de trilbardou

+ approuvé par Monsieur le prestre curé de trilbardou le 20 Decembre 1769.

Trilbardou